



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
DU 15 mai 2018, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée : 20h00
Participation : 53 citoyens actifs
Scrutateurs : MM. Alfred Bleuler et Luc Jungo

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 16 du 20 avril 2018
- le bulletin communal n° 47
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

La convocation ne suscite aucune remarque.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

M. Phillot, Syndic, ouvre l'assemblée en saluant les citoyennes et citoyens présents. Il excuse les absences de Mme Chammartin et M. Pierre-Alain Berset, de la commission financière.

Il donne lecture du tractanda.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 20 février 2018. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2017
 - a) Présentation des comptes
 - b) Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - c) Approbation
3. Investissements : financements et rapport de la Commission financière
 - a) Assainissement de la parcelle art. 720 La Fortune
 - b) Décharge de Favaula
 - c) Crédit d'étude pour la réfection du réseau routier communal et la demande de subventions
 - d) Crédit d'étude pour la réalisation de trottoirs et d'arrêts de bus sur le territoire communal
4. Commission financière : nomination d'un membre

5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) et approbation des statuts y relatifs
6. Approbation de la modification de l'art. 5 du Règlement scolaire
7. Divers

Aucune remarque n'est formulée sur les points mis à l'ordre du jour.

- 1. Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 20 février 2018 ne suscite aucune question. Les citoyennes et citoyens l'approuvent à l'unanimité, une abstention.**

2. Comptes 2017

a) Présentation des comptes

Mme Liechti, conseillère communale responsable du dicastère, présente les comptes 2017, détaille les chapitres qui ont des variantes importantes par rapport au budget, notamment :

Fonctionnement :

Administration :

- Traitements et jetons du Conseil communal : augmentation dues au nombre d'heure et à l'augmentation du tarif horaire
- Frais informatiques : extension à 3 postes de travail suite à l'engagement de Mme Galley
- Frais de réception et de délégation : plus conséquents suite à l'apéritif organisé pour l'inauguration de Grangécole, pour la déchetterie, ainsi que pour l'inauguration du bâtiment des pompiers.
- Emoluments administratifs : diminution des permis de construire

Ordre public

- Frais de matériel : achat du matériel supplémentaire pour le nouveau camion, pot commun

Enseignement et formation

- Transports pour patinoire+spéciaux et refacturation bus scolaire s'équilibrent. La commune refacture à Massonnens des frais de transports.
- AES : une subvention a été demandée sur les 4 mois de l'année 2017
- Jetons et frais de la Commission scolaire : cette commission n'existe plus.

Culture et loisirs

- Conservatoire : plus d'enfants ont suivi des cours

Protection et aménagement de l'environnement / Eau

- Les ventes d'eau ont été plus conséquentes que prévues, un montant de 46'868.- a été attribué à la réserve en vue des travaux à faire, soit la mise aux normes des infrastructures.
- Les taxes d'utilisation ont été augmentées au maximum permettant une attribution à la réserve de CHF 207'906.55.

Finances et impôts

- Les impôts avaient été budgétisés prudemment. Les résultats sont au-delà des prévisions. Budgétisés, globalement à CHF 2'810'600.00, les produits se sont finalement élevés à CHF 3'299'704.50.
- Immeubles : Les frais de chauffage des écoles se retrouvent ici. Moins d'entrée de loyers

Le résultat positif des comptes 2017 est de CHF 27'764.90, CHF 500'000.- ont été attribués à la réserve et CHF 110'552.80 en amortissements supplémentaires. Les charges se sont élevées à CHF 5'062'153.80.

Investissements :

Police du feu : solde de l'achat du camion CH 169'74380 et subvention de l'ECAB CHF 172'108.-
Création accueil extrascolaire, investissement de CHF 71'262.20
Grangécole CHF 4'686'743.18

Mme Marie-Pascale Page questionne sur la subvention du compte 290.660.00 dont le montant est de CHF 248'939.60. Mme Liehti informe que ce montant concerne la subvention reçue pour les abris-PC de Grangécole, la subvention pour les classes reste à venir.

Bilan

Mme Liehti donne lecture des chiffres du bilan. Les réserves pour des investissements futurs s'élèvent à CHF 1'450'000.-.

b) Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision

M. Pascal Berset donne lecture du rapport de la Commission financière qui a tenu séance le 2 mai 2018. Compte tenu des renseignements reçus, des documents fournis et du rapport de l'organe de révision du 7 mars 2018, la Commission invite l'assemblée à accepter les comptes 2017 tels que proposés.

c) Approbation

Vote (sans le Conseil communal) : à l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2017.

3. Investissements : financements et rapport de la Commission financière

a) Assainissement de la parcelle art. 720 La Fortune

Mme Dévaud, conseillère communale responsable du dicastère, informe qu'il s'agit d'équiper la parcelle vendue l'année dernière dont le prix de vente incluait cet équipement.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement judiciaire. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 85'000.-.

Vote : L'assemblée accepte l'investissement à l'unanimité.

b) Décharge de Favaula

Mme Dévaud, précise que, suite aux analyses du SEn (Service de l'environnement) de l'année dernière, le service a demandé des analyses supplémentaires. Le coût de ces campagnes d'analyses est devisé à CHF 7'607.25, hors TVA.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement judiciaire. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 7'607.25.

Vote : L'investissement est approuvé par 52 oui et une abstention.

c) Crédit d'étude pour la réfection du réseau routier communal et la demande de subventions

M. Patterson, Conseiller communal responsable du dicastère, détaille l'étude projetée. Elle établira un état précis des 77 routes et chemins, d'une longueur totale de 38 km, de la Commune. Il sera possible d'intégrer des chemins privés desservant des fermes. Les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 27% par le Canton (Sagri) et 30% par la Confédération (OFAG). Les chemins agricoles pourront être subventionnés à 100%. Le critère de subventionnement sera leur utilisation en tant que chemins agricoles. Des secteurs seront partiellement subventionnés et d'autres, pas du tout, comme les routes communales. Le crédit d'étude (qui sera aussi subventionné à hauteur de 50%) comprenant l'analyse de chacune de nos routes et la demande de subventions fédérales et cantonales est devisé à CHF 60'000.-.

M. Christian Chassot n'aimerait pas que les chemins subventionnés deviennent, comme d'autres, interdits à la circulation.

M. Patterson précise qu'il s'agit d'une amélioration des chemins, uniquement.

M. Aeberhard questionne sur le chemin des Grands-Bois à Chavannes, actuellement en gravier, va-t-il être refait ? L'eau qui sort constamment de la forêt est un problème, n'y a-t-il pas possibilité de le drainer ?

M. Patterson répond qu'il revient à la Commune de décider sur la base de l'étude. L'étude se penchera sur la problématique de l'écoulement sur les routes.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 60'000.-.

Vote : L'investissement est approuvé par 52 oui et une abstention.

d) Crédit d'étude pour la réalisation de trottoirs et d'arrêts de bus sur le territoire communal

A l'aide de plans, **M. Patterson** détaille les projets en vue d'améliorer la mobilité en général et d'assurer la sécurité des piétons dans notre commune par la construction d'arrêts de bus conformes aux normes en vigueur et de trottoirs.

- Chavannes-sous-Orsonnens : trottoir centre village, longueur : 140 mètres et arrêt de bus à La Fortune
- Orsonnens : trottoir centre village, longueur : 650 mètres et arrêt de bus devant le restaurant
- Villargiroud : un arrêt de bus « Bifurcation », un arrêt de bus « Village » vers l'ancienne poste et la mise au gabarit du ruisseau du Guelbe sous la route du Gibloux.
- Villarsiviriaux : trottoir reliant l'arrêt de bus de Villargiroud et le centre du village, longueur : 700 mètres. Une demande a été déposée auprès du SMO et auprès des TPF pour un arrêt de bus TPF au village.

L'étude générale réalisée par un bureau d'ingénieurs civils comprendra des dossiers complets valables pour l'enquête publique, l'établissement des appels d'offres et le retour des soumissions, ainsi que les conventions avec chaque riverain concerné. Ceci permettra ainsi de définir avec précision les montants à investir pour ces travaux à répartir sur plusieurs années. L'investissement est devisé à CHF 100'000.-.

Mme Valloton s'inquiète de ne pas voir de projet de trottoirs à Villargiroud et questionne à ce sujet.

M. Patterson répond qu'il s'agit d'une étude globale. On peut élargir l'étude, selon les demandes.

M. le Syndic explique que ce sont les points les plus dangereux qui sont pris en considération. Dans un premier temps, ce sont ces tronçons qui seront étudiés, d'autres suivront.

M. Mayor comprend que l'arrêt de bus à Villarsiviriaux soit prioritaire mais il aimerait voir l'étude s'élargir à Villargiroud.

M. le Syndic informe que la séance avec les TPF pour l'arrêt de bus à Villarsiviriaux aura lieu la semaine prochaine, la commune sera alors fixée sur la faisabilité.

M. Charly Philot s'étonne que Villargiroud ne soit pas dans l'étude.

M. le Syndic répond que ce sont les urgences qui sont proposées.

M. Patterson complète, une 2^{ème} étude sera lancée.

M. Wicht pense qu'il faut intégrer Villargiroud dans l'étude, les travaux pourraient se faire dans les années à venir. Il propose d'intégrer Villargiroud.

M. le Syndic prend note de cette demande.

M. Jean-Pierre Berset estime qu'en ajoutant un certain montant à ce crédit d'études, les secteurs près de l'ancienne école et en direction de la route cantonale mérite qu'on s'y penche.

M. le Syndic prend note. Une étude supplémentaire sera proposée ultérieurement.

Mme Valloton questionne sur l'étude qui impose des trottoirs. Elle estime que ceux-ci sont très chers. Une autre solution est-elle envisageable ?

M. Patterson répond que le Service de la mobilité et le BPS imposent des contraintes. L'étude proposera des options.

M. Chassot demande également, par question d'équité, de faire une étude pour Villargiroud.

Le Conseil communal prend note des remarques.

Rapport de la Commission financière

L'investissement prévu est supportable par la Commune et le mode de financement judicieux. La Commission invite à accepter le crédit de CHF 100'000.-. Il profite de remercier le Conseil communal et le personnel administratif pour l'excellent travail.

Vote : L'investissement est approuvé par 51 oui, un non et une abstention.

4. Commission financière : nomination d'un membre

Suite à la démission de M. Pierre Boivin, Président de la Commission financière, Mme Marie-Pascale Page d'Orsonnens est proposée pour le remplacer.

L'assemblée approuve la candidature de Mme Page, elle est élue par acclamation.

5. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF) et approbation des statuts y relatifs

Mme Liechti rappelle que le message global est contenu dans le bulletin d'informations. En 2002 les districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse créaient un service d'ambulance fribourgeois. La gestion du personnel était assurée par l'Hôpital Sud Fribourgeois puis par l'HFR. En août 2017, l'HFR a résilié la convention de ce service. Un groupe de travail réunissant les préfets des 3 districts a analysé plusieurs variantes. Le résultat final est la création de cette nouvelle association, qui reprend les tâches de l'HFR au sein de l'organisation du service d'ambulances. Un comité est à sa tête.

Vote : l'assemblée approuve l'adhésion à la nouvelle Association, à l'unanimité.

6. Approbation de la modification de l'art. 5 du Règlement scolaire

Mme Dan Glauser, responsable du dicastère des écoles, rappelle que le Tribunal fédéral a dû se prononcer sur un camp de ski, lié à l'école donc obligatoire, les parents n'avaient donc pas obligation de payer des activités scolaires. L'incidence est le changement du règlement pour légaliser le fait que les parents n'ont plus obligation de payer les frais de camp de ski, 16.- par jour et par enfants. Modification approuvée par la DICS.

Mme Mélanie Simon demande si les camps de ski seront encore organisés.

Mme Dan Glauser espère le maintenir, mais il n'y a plus d'obligation. Il faudra trouver des sources de financement. L'écolage demandé aux parents sera également réduit.

Vote : L'assemblée approuve la modification de l'art. 5 du Règlement scolaire par 52 oui et une abstention.

7. Divers

M. le Syndic communique que l'aménagement extérieur de Grangécole est en cours. Afin de retrouver le même nombre de places de parc qu'avant la construction de l'école, 22 places de parking seront créées, elles résoudront ainsi le problème de parcage durant les manifestations. A la question de M. Thierry Defferrard sur les places vertes, M. Phillot informe qu'elles seront goudronnées.

M. Christian Chassot juge l'éclairage insuffisant. A son avis, il faudrait installer d'autres candélabres.

M. Jean-Claude Defferrard abonde, il faut remédier à cet éclairage.

M. le Syndic prend note.

M. Jean Bertschi considère que la mobilité est importante de nos jours. Il aimerait l'aménagement de places de parc sur le préau entre les grandes vitres et la route.

M. Phillot trouve l'idée assez bonne et en prend note. Cependant, il n'y a pratiquement aucune chance que le Service de la mobilité entre en discussion compte tenu de la distance aux limites.

M. Mayor demande si un crédit devra être voté pour les places de parc.

M. le Syndic répond que ces travaux sont dans le crédit de construction de Grangécole et par conséquent, l'objet n'aura donc pas besoin d'être voté.

Transports scolaires

Mme Dan Glauser informe que 84 enfants sur Villargiroud et Villarsiviriaux devront être acheminés à Orsonnens. Avec cet effectif, le bus actuel est trop petit. En conséquence, un contrat a été signé pour un 2^{ème} bus scolaire, et répond à la demande de la pétition. Il manque 3 enfants pour être un scolaire cette année bien que de nombreuses familles s'installent à Villorsonnens. Dès la rentrée 2019, nous devrions être un cercle scolaire au vue des projections.

Les abris-bus scolaires et moloks

Mme Etienne rappelle que les investissements pour les abri-bus et les moloks ont été voté lors de la dernière assemblée ordinaire. En l'état actuel, M. Panchaud, architecte conseil de la commune, prépare qui feront l'objet d'une mise à l'enquête en procédure ordinaire. La réalisation est prévue pour l'automne.

Transformation des sites des écoles

M. Fabrice Berset est le nouveau responsable. Il relate qu'un bref état des lieux des appartements et des salles de classe a été faite. Le souhait est de couvrir les frais de ces bâtiments par la location des appartements, mis en location. Cependant, ils nécessitent quelques travaux et des mandats ont été attribués. Après différents échanges avec des citoyens, il invite la population à lui faire part de propositions sur des idées de projets. Ils feront l'objet d'une réflexion par un groupe de travail, à créer.

Eoliennes

M. le Syndic informe que le Conseil communal a participé aux séances du groupe de travail mis sur pied par Groupe E Greenwatt. Le Massif du Gibloux fait partie du nouveau plan directeur cantonal fribourgeois. Son entrée en vigueur pourrait être effective en mai 2019. Ce groupe de travail est appelé à analyser les propositions. Des séances d'informations seront organisées en temps voulu. Le site internet de l'Etat de Fribourg donne tous les détails sur de ce projet appelé Massif du Gibloux et invite à consulter Massif du Gibloux.

M. Luc Jungo demande le point de vue du Conseil communal.

M. Phillot répond que pour l'instant, le Conseil n'a pas à se prononcer, il participe aux séances puis il soumettra la proposition à la population, et à elle d'accepter ou pas.

Luc Jungo : doit-il se préparer à se battre contre les éoliennes ?

M. Phillot répond que la population doit être informée de l'impact des éoliennes, des impacts au niveau énergétique par exemple. Et il rassure M. Jungo, ce projet de parc éolien sera soumis au vote populaire.

M. le Syndic informe que plainte contre x a été déposée, des inconnus ont sectionnés des câbles à la halle et à Grangécole. D'autre part, des personnes se sont amusées sur la place de parc avec des voitures et ont mis leur méfait sur les réseaux sociaux. De ce fait, elles ont pu être dénoncées. Il invite la population à être vigilante, en cas de perturbations, il invite à informer la police et sans intervenir personnellement.

M. Phillot remercie le personnel administratif, le personnel de la voirie et de la déchetterie, les deux responsables de la maintenance de la halle polyvalente et de la nouvelle école, tous les membres du corps de sapeurs pompier, ainsi que toutes les commissions ou les personnes qui donnent de leur temps pour la communauté, les deux entreprises de déneigement et pour terminer, ses collègues membres du Conseil communal.

Mme Dévaud remercie M. Phillot pour son investissement sans limite.

M. le Syndic lève l'assemblée, il est 21h15. La soirée se termine par le traditionnel verre de l'amitié.

Marie-Claire Mettraux
Secrétaire communale

Michel Phillot
Syndic